

# SERVICES 2023-2024

## INSCRIPTION GARDERIE & ESPACE DE TRAVAIL COLLEGE

Ouvertes dès mardi 05/09

Tarif unique : 1597 dhs

Horaires garderie MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE à respecter impérativement

- MATIN de 7h35 à 8h20
- SOIR de 16h15 à 18h00

## POSSIBILITES DE RESTAURATION LE MIDI dès le mardi 05/09 de 12h30 à 14h15

Les places disponibles sont limitées. En cas de demandes dépassant notre capacité d'accueil, priorité sera donnée aux forfaits repas (choix 1) puis aux Paniers-repas (choix 2) dans l'ordre d'inscription.

### CHOIX 1 : FORFAIT ANNUEL AVEC REPAS COMPRIS SERVIS PAR KRUSTI (plateaux repas entrée-plat-dessert servis sur place) selon menu :

Nombre de repas par semaine (forfait prenant en compte les 3 repas gratuits, le ramadan pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et les fermetures éventuelles de l'établissement) :

- 3 repas / semaine en maternelle & CP = 4996 dhs l'année
- 4 repas / semaine du CE1 au CM2 = 6742 dhs l'année
- 4 repas / semaine de la 6<sup>°</sup> à la 4<sup>°</sup> = 6596 dhs l'année (- 1 semaine examens DNB)
- 4 repas / semaine de la 3<sup>°</sup> = 6111 dhs l'année (- 1 semaine examens DNB)

NB : les allergies ne peuvent être prises en compte dans le cadre de ce mode de restauration.

#### MENU SEPTEMBRE :

<https://drive.google.com/file/d/1fmJMzWkbYIAyS7baYBbljfHSxRXHmWOg/view?usp=sharing>

#### INFORMATIONS & REGLEMENT :

<https://drive.google.com/file/d/1e0BB7-BdQIF9vTnleJDHKjLk2IDoNduF/view?usp=sharing>

### CHOIX 2 : FORFAIT ANNUEL ENCADREMENT ET ACCUEIL DES ELEVES (Les repas sont en sus, à la charge des familles) :

- Forfait annuel maternelle & CP = 1998 dhs l'année
- Forfait annuel CE1&2 CM1&2 = 2697 dhs l'année
- Forfait annuel 6<sup>ème</sup> 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> = 2638 dhs l'année
- Forfait annuel 3<sup>ème</sup> = 2444 dhs l'année

#### Plusieurs possibilités :

1. **Panier-Repas froid de la maison apporté le matin avant 8h30** et conservé dans nos réfrigérateurs
  2. **Panier-Repas chaud livré à 12h20-12h30.** DEUX prestataires autorisés : Krusti, Pattiz .
  3. NB : les paniers-repas de la maison doivent être marqués au nom, prénom, classe de l'enfant. **Aucun autre prestataire ne sera autorisé (distribution impossible).** L'établissement décline toute responsabilité concernant les repas livrés, préparés ou commandés directement par les familles (intoxication, ...).
- INFORMATIONS & REGLEMENT : <https://drive.google.com/file/d/1e0BB7-BdQIF9vTnleJDHKjLk2IDoNduF/view?usp=sharing>
  - CONSULTER LES CARTES & ET LES CONDITIONS PRIVILÉGIÉES pour notre communauté scolaire : <https://drive.google.com/file/d/1ny1n56DAEi3bJlzJaXUw0zagAf1fDjb0/view?usp=sharing>